



Colmar, le 19 août 2020

SYNDICAT FORCE OUVRIERE
des personnels du Département
du HAUT-RHIN



Monsieur le Président
Conseil département du Haut-Rhin
100 avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Objet : Révélations de France Bleu Alsace en date 17 août 2020

Monsieur le Président,

Notre organisation syndicale a pris connaissance des révélations de France Bleu Alsace relatives à une récente augmentation, semble-t-il, du régime indemnitaire des directeurs en poste au sein du département du Haut-Rhin (de l'ordre de 8000 euros en moyenne).

Nous tenons tout d'abord à vous faire part du profond sentiment d'injustice que ces informations, non démenties par la Collectivité, ont déjà suscité auprès de bon nombre de nos collègues qui n'ont pas eu cette même chance et dont les niveaux de régime indemnitaire demeurent bien faibles au regard des sommes ainsi annoncées.

Pour notre part, nous sommes extrêmement surpris que de telles augmentations aient pu être octroyées. En effet, la délibération du 21 juin 2019 instituant le RIFSEEP a explicitement exclu toute possibilité de moduler la part de l'IFSE pour les agents déjà en poste au sein de la Collectivité et par conséquent de dépasser les montants cibles fixés pour les emplois répartis au sein des groupes de fonctions. Dans ces conditions et sous réserve que les informations diffusées par France Bleu soient exactes, nous avons un doute sérieux sur la légalité de ces augmentations de régime indemnitaire.

Afin de clarifier cette situation, nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer sur le fondement des dispositions de l'article L3121-17 du code général des collectivités territoriales et des dispositions du code des relations entre le public et l'administration, les arrêtés individuels portant attribution de la part d'IFSE des agents occupants les emplois suivants :

- Emplois de directeurs et directeurs adjoints à la tête de l'ensemble des directions du Conseil département du Haut-Rhin
- Emplois fonctionnels (DGS, DGA)
- Collaborateurs de cabinet
- Collaborateurs de groupe d'élus

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos cordiales salutations.

Le secrétaire général

Christophe ODERMATT

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr

